

DELIBERATION N° 2021-55

L'an deux mille vingt un, le 14 décembre, à 14h30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sahorre sous la présidence de Monsieur Michel GARCIA, Président du Pnr des Pyrénées Catalanes.

Personnes présentes :

M. Michel GARCIA

M. Georges ARMENGOL, M. Julien BARAILLE, M. Jean-Luc BLAISE, M. Alain BOUSQUET, M. Guillaume CHEVILLARD, M. Roger CIURANA, M. Dimitri DOMINGUEZ, Mme Michèle FALGUERES, Mme Jeannine GARRABE POUGET, Mme Eliane JARYCKI, Mme Marie-Madeleine LECARPENTIER, M. Christian PALLARES, M. Serge PRATS, Mme Josette PUJOL, Mme Martine ROLLAND, M. François SALIES, M. Henri SOBRAQUES, M. Ignatius STEINMANN, M. Antoine TAHOCES, M. Xavier TORRENS, Mme Aude VIVES

Suppléants présents mais n'ayant pas participé aux votes :

Mme Lola BEUZE, Mme Annick FOLIARD, Mme Catherine PONTENX, Mme Séverine PRADEILLE

Personnes absentes ayant donné procuration :

Mme Hermeline MALHERBE à M. Michel GARCIA, M. Christophe MANAS à M. Julien BARAILLE, Mme Judith CARMONA à Mme Eliane JARYCKI, Mme Christine PEROY à M. Dimitri DOMINGUEZ, M. Isidore PEYRATO à M. Roger CIURANA, M. Alain PONSAILLE à M. Christian PALLARES, M. Brunon CAGNY à M. Xavier TORRENS, Mme Aurélie BALTUS à Mme Marie-Madeleine LECARPENTIER, Mme Barbara BLAISE LAVAUUX à M. Jean-Luc BLAISE, M. Christian TRIADO à M. Antoine TAHOCES, M. Philippe DOMINGUEZ à M. Alain BOUSQUET, M. Jean-Louis JALLAT à Mme Josette PUJOL, M. Jean-Luc VILLERET à M. Henri SOBRAQUES, M. Franck MORENO à M. Georges ARMENGOL, M. Joël LOMBARD à M. Ignatius STEINMANN, M. Patrick LECROQ à Mme Martine ROLLAND, M. Olivier CHAUCHEAU à Mme Aude VIVES, Mme Joëlle CORDELETTE à M. Serge PRATS

Personnes excusées :

M. Le Préfet des Pyrénées-Orientales, M. Daniel ARMISEN, M. Daniel ASPE, Mme Aurélie BALTUS, M. Pierre BATAILLE, Mme Barbara BLAISE LAVAUUX, M. Pierre BOUTET, M. Bruno CAGNY, M. Patrick CASES, Mme Judith CARMONA, M. Olivier CHAUCHEAU, Mme Anne-Marie COIGNARD, Mme Joëlle CORDELETTE, Mme Noémie DABOUIS, Mme Françoise DELCASSO DEJOUX, Mme Pascale DE TRAVY, M. Philippe DOMINGUEZ, M. Claude ESCAPE, M. Albert FRIGOLA, Mme Cécile GARCEAU, M. René GARRETA, M. Olivier GRAVAS, M. Robert GUINOT, M. Jean-Louis JALLAT, M. Henri KERGOAT, M. Jean-Louis LACUBE, Mme Agnès LANGEVINE, M. Patrick LECROQ, Mme Huguette LE JEAN, Mme Marie-Noëlle LETOUZE, M. Joël LOMBARD, M. Alain LUNEAU, Mme Francine MAJORAL, Mme Hermeline MALHERBE, M. Christophe MANAS, M. Jean-Pierre MARCH, M. Daniel MAROUBY, Mme Cécile MARTY, M. Franck MORENO, Mme Marie-Edith PERAL, Mme Christine PEROY, M. Marc PETIT, M. Isidore PEYRATO, M. Alain PONSAILLE, Mme Jeannine RIBO, Mme Jeannie RIVIERE, M. Éric RODRIGUEZ, M. Cédric TAMISIER, Mme Michèle TORRENT, M. Christian TRIADO, M. Jean-Luc VILLERET,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Roger CIURANA

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION NATURA 2000

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 066-256601857-20211214-D2021_55-DE

Monsieur le Président

RAPPELLE que le PNR est opérateur de trois sites Natura 2000 : le site Capon-Canté-Campardon, le site Madres-Coronat et le site Massif Puigmal-Carança. Le financement de l'animation de ces 3 sites fait l'objet d'un appel à projet pour une durée de 12 mois.

La programmation comprend 5 grands axes d'action :

- la gestion des habitats naturels et des espèces,
- la gestion de la fréquentation,
- l'acquisition de connaissances,
- la veille environnementale,
- la communication et la sensibilisation.

Des actions de l'ordre de l'animation générale des sites sont également prévues (suivi administratif et financier ; mise à jour du Document d'Objectifs du Madres ; organisation de Comité de pilotage ; bilan d'activités ; ...). L'ensemble de ces actions sera porté par 2 ETP (+0.5 si cette proposition en discussion est validée par les services de l'Etat).

L'animation des sites Natura 2000 en 2022 est prise en charge à 100% par l'Etat (37%) et le FEADER (63%).

PROPOSE de valider l'engagement financier qui n'excèdera pas 142 332.64€ de janvier à décembre 2022 dont la prise en charge de 2,5 ETP à 100% (ou 2 ETP a minima si cette proposition n'est pas validée par les services de l'ETAT) dans le cadre de Natura 2000 et autoriser le Président à négocier tous financements en lien avec ce dossier et signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Le Comité Syndical,

OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus, finalisé comme suit :

TOTAL
animation : 142 332,64 €

PLAN DE FINANCEMENT	
ETAT	52663,07
FEADER	89669,57
TOTAL	142 332,64

AUTORISE le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce programme,

DONNE pouvoir à M. le Président ou à défaut la 1^{ère} Vice-Présidente et, ou la Directrice chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application de la présente délibération, et signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte

du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes

Michel GARCIA

